

LEGENDES D'AUTOMNE;

OISEAUX DE PARADIS

Le chapitre des chapeaux n'est pas près de se clore et M. Edmond Perrier, directeur du Musée, vient d'en donner la preuve à l'Académie des Sciences. Une conférence internationale va s'ouvrir à Bâle pour sauver du suprême péril la charmante aigrette et l'oiseau de paradis.

Rassurons nos jolies contemporaines: la France, quoiqu'il arrive, n'est pas menacée de perdre les oiseaux de paradis qui ont abondé sur son sol, portés sur l'aile des vieilles légendes.

El, tout d'abord, notre oiseau national, l'alouette. Voilà beau temps qu'elle semble possédée de la nostalgie du ciel: elle ne peut se passer, plusieurs fois par jour, de s'élever, tout droit, jusqu'à lui.

Entre Dieu et les hommes, elle est porteuse de messages secrets. Dans l'Orléanais, on a remarqué qu'elle va demander au soleil d'éclairer le monde et de mettre sur le dos des humains la bonne caresse de ses rayons.

L'alouette vole bien haut. Pour prier Dieu qu'il fasse chaud, car ses malheureux ailiaux pourraient grelotter sans maniliaux.

Son l'alouette, nos foyers manqueraient peut-être de ce feu qui adoucit les premières méchancetés de l'automne et les insolences de l'hiver. Le roulet avait, en se chargeant de voler au ciel un peu de sa flamme, trop présumé de ses forces; ses ailes se consumèrent en route. Le rouge-gorge accourut bien à son aide, mais il ne réussit qu'à brûler son pauvre cou. Seule l'alouette parvint à transmettre, sans dommage, aux mortels haletants, le feu qui devait leur permettre de vivre leur vie terrestre.

L'hirondelle avait bien tenté de faire concurrence à l'alouette et l'on a pas oublié, à travers la Belgique wallonne, quel héroïsme elle mit dans son entreprise. Elle entra tout de go dans le paradis et froia les anges, de ses deux ailes.

Or, soudain, elle s'aperçut que les plumes de sa queue brûlaient sournoisement. Elle laissa choir le feu céleste; mais au lieu de tomber sur notre sol, il regagna le firmament.

Le martin-pêcheur, s'ilôt sorti de l'arche, connut lui aussi quelques mésaventures que la Lorraine a retenues. Il monta tout droit dans le paradis bleu et son plumage, jusque-là couleur de sable, s'azura tout aussitôt. Curieux d'aller rendre visite au soleil, il s'approcha si bien de l'astre que sa poitrine sentit un commencement d'incendie. Vite il courut se plonger dans l'eau vive et put éteindre la flamme qui risquait de le consumer. Mais l'arche avait disparu et les cris de l'oiseau ne furent pas entendus de Noé. Depuis lors il est inconsolable et il demande à tous les cours d'eau le reflet de cette grande arche évanouie.

ATHÉNÉE LOUISIANAIS

Groupe de l'Alliance Française

CONCOURS DE 1913-1914.

PROGRAMME: L'Athénée Louisianais propose le sujet suivant aux personnes qui désirent prendre part au concours:

LES ORATEURS DE LA REVOLUTION FRANÇAISE.

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 1er Mars 1914 inclusivement.

L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur recevra une médaille d'or et un prix de \$50.00 en espèces, si le comité juge le manuscrit digne d'être couronné.

L'Athénée, s'il le juge utile, accordera une seconde médaille. Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir.

Les manuscrits devront être écrits aussi lisiblement que possible, sur papier ayant une marge, et seulement sur le recto. Ils ne devront pas dépasser 30 pages. Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité le prix, pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours.

Tout manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Athénée.

Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise sera mis hors de concours.

Toute personne qui aura obtenu la médaille ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au Secrétaire.

Le Secrétaire P. O. BOX 725, Nouvelle-Orléans.

VENTES INSCRITES AU BUREAU D'ALIENATIONS

Ernest A. Carrère Co. Ltd à Edward H. Wilson, 2 terrains, Louisia, Derbigny, Clouet et Claiborne, \$395.

N. O. Land Co. à Mme Chas. Ammen, 4 terrains, Conti, Bienville, Mouton et Walker, \$1,050.

City Realty Co. à William P. Flower, 114 îlet, Boulevard Gentilly, Oleander, Verbena et Jasmine, \$1,200.

Même à Walter D. Wellborn, portion, dans l'îlet ci-dessus, \$600.

Même à la Peter Gallagher Auction and Real Estate Co. Ltd, 112 îlet, Oleander, Camelia, Jasmine et Boulevard Gentilly, \$1,200.

Même à Walter D. Wellborn, portion, Boulevard Gentilly, Oleander, Jasmine et Verbena, \$600.

Mme Bingay J. Dassinger à la Prudential Savings and Homestead Ass'n, terrain, Vallette, Belleville, Alix et Eliza, \$1,998.64.

John D. Nix Jr à Lawrence T. Kirm, terrain, Monroe, Hickory, Cohn et Eagle, \$600.

Robert Sylvester à la Reliance Homestead Ass'n, terrain, Howard, Freret, Soniat et Robert, \$1,400.

N. O. Realty and Investment Co. à la Reliance Homestead Ass'n, 2 terrains, Vincent, Elk, Dupré et Gayoso, \$1,350.

Mlle Alice Burke à Theodore Paderas Jr, 2 terrains, Claiborne, Berlin, Derbigny et Milan, \$1,000.

Frank H. Schnell et als à John J. Kenny, portion, Chartres, Elmire, Royale et Désirée, \$4,500.

George W. Henry à George Mahl, terrain, Robert, Barret, Peters et ligne du Faubourg Avart (avenue Peters), \$1,050.

Mme Chas. E. Franck à Mme John E. Pédarré, int., etc., terrain, Promenade Ca-

rondolet, St-Pierre, Claiborne et Derbigny, \$207.81.

Louis Jacobi à la Third District Bldg Ass'n, portion, Bourgoigne, Remparts, Montégut et Clouet, \$260.

Acquéreur au vendeur, même propriété, \$260.

Henry Landwehr et épouse à la Suburban Bldg and Loan Ass'n, portion, St-Claude, Margny, Mandeville et Remparts, \$950.

Acquéreur à Salvatore Guarino, même propriété, \$700.

Mme Jacob Griner à la Suburban Bldg and Loan Ass'n, terrain, Gravier, White, Dupré et Perdido, \$3,000.

Acquéreur au vendeur, même propriété; 2 terrains, Gravier, Lopez, Rendon et Tulane, \$3,500.

Joseph Sigh, Adler Johnson et als à la Ideal Savings and Homestead Ass'n, terrain, faisant face au Chemin Public ou Camus Lane, \$300.

Richard W. Ortte à la Mutual Bldg and Homestead Ass'n, terrain, James, Marshall, Gayoso et Salcedo, \$2,800.

Acquéreur au vendeur, même propriété \$2,800.

Chas. E. Cassagne et épouse à Girolamo Campiso et épouse, 2 terrains, Jackson, Magnolia, Philip et Clara, \$3,600.

Michael Pascal Tierney à Frank Molitor, terrain, Colisée, Chestnut, Léontine et Valmont, \$3,200.

VENTES A L'ENCAN

VENTES PAR LE SHERIFF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Sheriff, VENDREDI, le 26 Décembre 1913, d'une propriété améliorée de valeur du Premier District, formant le coin des rues Sud Johnson et Erato, dans l'îlet des rues Galvez et Thalie.

Frank B. Twomey vs. William Nunn.

VENTES A L'ENCAN

VENTES PAR LE SHERIFF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Sheriff, VENDREDI, le 26 Décembre 1913, d'une propriété améliorée de valeur du Premier District, formant le coin des rues Sud Johnson et Erato, dans l'îlet des rues Galvez et Thalie.

Frank B. Twomey vs. William Nunn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 105,323 - En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'encan public, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, VENDREDI, le 26 Décembre 1913, à midi, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No. 12, dans l'îlet No. 311 rue Baronne, entre les rues Johnson, Galvez, Erato et Thalie, sur un plan dressé par D. E. Sognera et fils, voyez, dans le 20 Septembre 1908, et joint à un acte de vente du Dr. John C. Derbofon à Nathan Cohen et als, passé devant A. D. Danziger, notaire public, le 1er octobre 1908, lequel lot forme le coin des rues Sud Johnson et Erato, et mesurant 36 pieds 5 pouces de face sur la rue Erato, sur 36 pieds de profondeur et de face sur la rue Sud Johnson, entre lignes parallèles.

Saisie dans l'affaire ci-dessus, par le Sheriff de cette ville, le 26 Décembre 1913, à midi, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro 23, borné par les rues Orlean, Derbigny, Hornum et St-Pierre, faisant partie d'un lot de terre désigné comme le lot No. 2, dans l'îlet No. 36, sur un plan fait par Joseph P. Hill, et déposé dans l'office de D. L. McKay, ancien notaire dans cette ville. Le dit lot mesurant vingt-sept pieds de face à la rue Orlean par une profondeur de cinquante-sept pieds, deux pouces et huit lignes, borné à l'arrière par l'aire molinée du dit lot No. 2, faisant face à la rue St-Pierre, et les bâisses sur ce dit lot sont désignées par le numéro 194 rue Orlean.

Saisie dans le procès ci-dessus, par le Sheriff de cette ville, le 26 Décembre 1913, à midi, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro 23, borné par les rues Orlean, Derbigny, Hornum et St-Pierre, faisant partie d'un lot de terre désigné comme le lot No. 2, dans l'îlet No. 36, sur un plan fait par Joseph P. Hill, et déposé dans l'office de D. L. McKay, ancien notaire dans cette ville. Le dit lot mesurant vingt-sept pieds de face à la rue Orlean par une profondeur de cinquante-sept pieds, deux pouces et huit lignes, borné à l'arrière par l'aire molinée du dit lot No. 2, faisant face à la rue St-Pierre, et les bâisses sur ce dit lot sont désignées par le numéro 194 rue Orlean.

Saisie dans le procès ci-dessus, par le Sheriff de cette ville, le 26 Décembre 1913, à midi, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro 23, borné par les rues Orlean, Derbigny, Hornum et St-Pierre, faisant partie d'un lot de terre désigné comme le lot No. 2, dans l'îlet No. 36, sur un plan fait par Joseph P. Hill, et déposé dans l'office de D. L. McKay, ancien notaire dans cette ville. Le dit lot mesurant vingt-sept pieds de face à la rue Orlean par une profondeur de cinquante-sept pieds, deux pouces et huit lignes, borné à l'arrière par l'aire molinée du dit lot No. 2, faisant face à la rue St-Pierre, et les bâisses sur ce dit lot sont désignées par le numéro 194 rue Orlean.

Saisie dans le procès ci-dessus, par le Sheriff de cette ville, le 26 Décembre 1913, à midi, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro 23, borné par les rues Orlean, Derbigny, Hornum et St-Pierre, faisant partie d'un lot de terre désigné comme le lot No. 2, dans l'îlet No. 36, sur un plan fait par Joseph P. Hill, et déposé dans l'office de D. L. McKay, ancien notaire dans cette ville. Le dit lot mesurant vingt-sept pieds de face à la rue Orlean par une profondeur de cinquante-sept pieds, deux pouces et huit lignes, borné à l'arrière par l'aire molinée du dit lot No. 2, faisant face à la rue St-Pierre, et les bâisses sur ce dit lot sont désignées par le numéro 194 rue Orlean.

Saisie dans le procès ci-dessus, par le Sheriff de cette ville, le 26 Décembre 1913, à midi, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro 23, borné par les rues Orlean, Derbigny, Hornum et St-Pierre, faisant partie d'un lot de terre désigné comme le lot No. 2, dans l'îlet No. 36, sur un plan fait par Joseph P. Hill, et déposé dans l'office de D. L. McKay, ancien notaire dans cette ville. Le dit lot mesurant vingt-sept pieds de face à la rue Orlean par une profondeur de cinquante-sept pieds, deux pouces et huit lignes, borné à l'arrière par l'aire molinée du dit lot No. 2, faisant face à la rue St-Pierre, et les bâisses sur ce dit lot sont désignées par le numéro 194 rue Orlean.

Saisie dans le procès ci-dessus, par le Sheriff de cette ville, le 26 Décembre 1913, à midi, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro 23, borné par les rues Orlean, Derbigny, Hornum et St-Pierre, faisant partie d'un lot de terre désigné comme le lot No. 2, dans l'îlet No. 36, sur un plan fait par Joseph P. Hill, et déposé dans l'office de D. L. McKay, ancien notaire dans cette ville. Le dit lot mesurant vingt-sept pieds de face à la rue Orlean par une profondeur de cinquante-sept pieds, deux pouces et huit lignes, borné à l'arrière par l'aire molinée du dit lot No. 2, faisant face à la rue St-Pierre, et les bâisses sur ce dit lot sont désignées par le numéro 194 rue Orlean.

The Allenburys' Foods. Une Bonne Partance dans la Vie. Les mères doivent savoir comme une bonne santé est essentielle à leur enfant pour l'avenir. Un enfant mal nourri s'en ressent plus tard; il n'arrive pas au plein développement de sa taille et manque de vigueur. Si vous ne pouvez pas nourrir votre enfant, donnez-lui une nourriture qui remplace le meilleur lait humain. Aucun farineux, aliment renfermant de l'amidon ou lait de vache non coupé n'est donné à un enfant au-dessous de 6 ou 7 mois. Les 'Allenburys' Foods sont préparés de façon à rendre le lait de vache assimilable au lait humain, et sont digérés facilement. Les 'Allenburys' Foods. NOURRITURE No. 1. De la naissance à 3 mois. NOURRITURE No. 2. De 3 à 6 mois. NOURRITURE No. 3. De 6 mois à plus. L'amphet traitant de la Nourriture des Enfants, donné gratuitement. ALLEN & HANBURYS Ltd., 37, Lombard Street, LONDON.

SPORTSMEN'S SPECIAL. FRISCO LINES. LOUISIANA SOUTHERN R. R. (N. O. T. & M. R. R. CO., LESSEE). À. SHELL BEACH. TOUS LES DIMANCHES. Départ Ar. Shell Beach 5:00 A. M. | Départ Shell Beach 4:10 P. M. Ar. Nouvelle-Orléans 6:05 A. M. | Ar. Nouvelle-Orléans 5:15 P. M. Arrêts: Rue Poland, Avenue Friscoville, St. Bernard, Reggio, Yschooky. SERVICE PAR MOTOR-CARS. \$1.00 Aller et Retour SAMEDI ET DIMANCHE sur tous les trains. Pêche et chasse de premier choix. Appât sur les lieux à Shell Beach. Bon Restaurant. Le service ci-dessus est en plus des trains réguliers.